

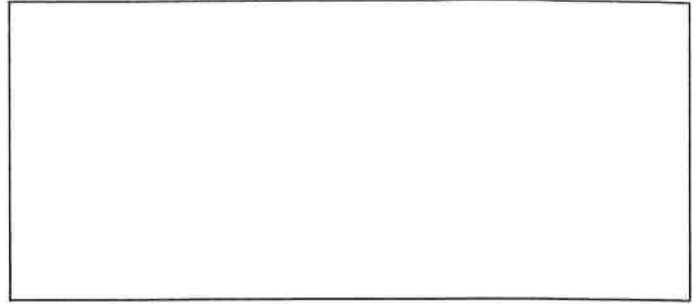


**FRANSYLVA**

**APPEL DE COTISATION 2018**

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de l'Aube  
 Maison de la Forêt Privée et du Bois  
 ZAC de l'Ecluse des Marôts  
 10800 SAINT THIBAUT  
 Tél : 03 25 72 33 77 Fax : 03 25 72 33 78  
 Mail : spfs.aube@wanadoo.fr  
 Site web : www.foretprivee-aube.fr  
 Syndicat régi par la loi du 21 mars 1884

**EXEMPLAIRE A CONSERVER**



**GROUPAMA** Contrat N° 75009885W

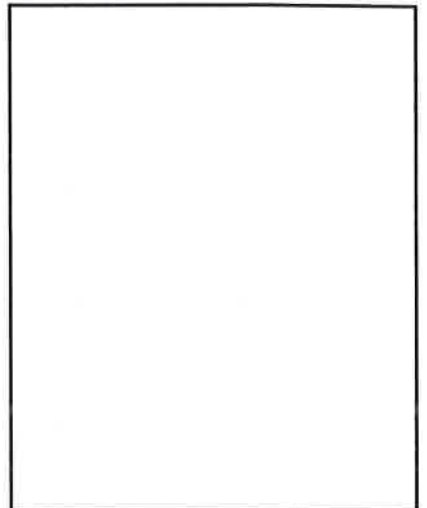
Votre adhésion au Syndicat des Forestiers Privés vous fait bénéficier d'une assurance responsabilité civile pour tous les hectares déclarés.

ELEMENTS CONNUS DU SYNDICAT		
TYPE	Commune(s)	ha
		<b>57,59</b>
TOTAL SURFACES		<b>BOIS</b>
		AGRICOLES
		ETANGS

BAREME DE COTISATION
<b>COTISATION SYNDICALE</b> 0-15 ha :17€ >15 ha 1,12€/ha plafonné à 642€
<b>ASSURANCE RC</b> 0,21 € / ha
<b>ASSURANCE ETANGS</b> 0,21 € / ha (jusqu'à 12 ha)

DETAIL DE VOTRE COTISATION	
SURFACES BOISEES	

**ATTENTION :**  
 1-Les biens doivent être propriété de la personne ou de la personne morale ci-dessus désignée, sans regroupement (auquel cas, émettre des appels de cotisation spécifiques à chaque propriétaire).  
 2-Le Syndicat fait mention des biens assurés l'exercice précédent en dégageant toute responsabilité en cas d'inexactitude. Le souscripteur a la charge de mettre à jour cette liste (au besoin joindre une liste en annexe).  
 3-La souscription à l'assurance n'est prise en compte qu'à réception de l'exemplaire "à renvoyer" dûment signé au verso. En l'absence de règlement, le Syndicat a faculté à considérer que la cotisation n'est pas valide et que l'assurance n'a pas été souscrite.  
 4-L'exercice court du 1er janvier au 31 décembre.  
 5- L'option Assurance Responsabilité civile ne peut être souscrite seule.





**A RENVoyer AU SYNDICAT**  
**APPEL DE COTISATION 2018**

A l'adresse suivante **Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de l'Aube**  
**SPFSA**  
**Maison de la Forêt Privée et du Bois**  
**ZAC de l'Ecluse des Marôts**

**Merci de compléter ou rectifier les renseignements ci dessous**

Prénom Nom \_\_\_\_\_

Groupement Forestier, SCI \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse Mail \_\_\_\_\_

Tel.Dom \_\_\_\_\_ Telecopie \_\_\_\_\_

Tel Portable \_\_\_\_\_

ELEMENTS CONNUS DU SYNDICAT		
Type	Commune(s)	ha
Bois	Chauffour-lès-Bailly (10)	
Bois	Lantages (10)	
TOTAL SURFACES		
		<b>BOIS</b>
		AGRICOLES
		ETANGS

NOUVELLE DECLARATION (Si modifications)		
Type	Commune(s)	ha
TOTAL SURFACES		
		<b>BOIS</b>
		AGRICOLES
		ETANGS

DETAIL DE VOTRE COTISATION	
SURFACES BOISEES	

COTISATION RECALCULEE SI BESOIN	
	<b>TOTAL</b>

Le Bareme de calcul figure sur la page "à conserver"

**ZONE A COMPLETER**

Concernant les modalités de votre assurance responsabilité civile situées au verso de cette page :

- 1-Elles sont IMPERATIVEMENT à dater et signer. Sans date ni signature, l'adhésion sera considérée comme nulle.
- 2-Pour les propriétaires détenant des étangs ou plans d'eau, l'assurance les couvre jusqu'à 12 ha, il est IMPERATIF de les faire apparaître en tant que tel dans les surfaces de l'appel de cotisation et de le mentionner sur le verso de cette page à la rubrique "Présence d'un étang de moins de 12 ha". Pour des étangs de plus de 12 ha, nous pouvons vous proposer une assurance spécifique sur simple demande.

RAPPEL : L'ASSURANCE RC NE COUVRE PAS LES DEGÂTS QUE SUBIT VOTRE FORÊT. POUR CELA, PENSEZ A VOUS ASSURER CONTRE LA TEMPÊTE ET/OU L'INCENDIE. NOUS DEMANDER UN DEVIS GRATUITEMENT.



**Groupama**  
NORD-EST

**ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE POUR COMPTE  
DU SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS DE L'AUBE**

**BULLETIN D'ADHESION**

Le contrat d'assurance responsabilité civile pour compte du **SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS DE L'AUBE N75009885W** auquel vous adhérez est souscrit par le syndicat auprès de **GROUPAMA Nord Est** à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et à échéance du 1<sup>er</sup> janvier.  
Ce bulletin d'adhésion fait partie intégrante du contrat d'assurance pour compte.

Adhérent-assuré : Propriétaire Personne Morale  Propriétaire Personne Physique

Nom et adresse du Propriétaire Personne Morale/ Physique : .....  
Présence d'un étang de moins de 12 ha : oui  non

**RÉSUMÉ DES GARANTIES PROPOSEES**

**RESPONSABILITÉ CIVILE**

\* Responsabilité Civile Exploitation.

Limites de garanties : Tous dommages confondus : 10.000.000 € par sinistre  
Dont Faute inexcusable de l'employeur : 3.000.000€ par année d'assurance  
Dont Dommages matériels et immatériels : 2.300.000 € par sinistre  
- dont Dommages immatériels non consécutifs : 300.000 € par sinistre  
- dont Dommages aux Biens confiés : 100.000 € par sinistre  
- dont Vol par préposé : 15.000 € par sinistre

\* Responsabilité Civile Professionnelle.

Limites de garanties : Tous dommages confondus : 750.000 € par année d'assurance

**PROTECTION JURIDIQUE**

Limites de garanties : 15.000 € par litige

L'attention de l'adhérent-assuré est attirée sur le fait que :

- toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle de sa part entraîne la nullité de son adhésion (art. L. 113-8 du Code des Assurances) ;
- toute omission ou déclaration inexacte l'expose à supporter la charge d'une partie des indemnités (art. L. 113-9 du Code des Assurances) ;
- l'assuré envers lequel sont recueillies des informations nominatives peut demander communication et rectification de toute information le concernant auprès du détenteur du fichier (loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

"Les données personnelles des adhérents sont traitées dans le respect de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Leur traitement est nécessaire à la gestion de leur adhésion et des garanties. Elles sont destinées à l'assureur, à ses mandataires, à ses sous-traitants et au souscripteur, aux réassureurs ainsi qu'aux organismes professionnels dans le cadre d'obligations légales.

Elles peuvent par ailleurs être utilisées à des fins de contrôle interne et dans le cadre de dispositions légales concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Dans le cadre de la lutte contre la fraude à l'assurance, les données peuvent être transmises à l'organisme professionnel ALFA ainsi qu'à des enquêteurs certifiés.

L'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sans frais, aux informations le concernant, par courrier postal adressé à la Caisse Régionale Groupama dont l'adresse peut être obtenue auprès du Syndicat selon option choisie :

- Ces données peuvent être utilisées pour proposer à l'adhérent des offres commerciales du groupe Groupama et de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci- contre  : oui  non
- Vous souhaitez recevoir ces offres commerciales via votre adresse mail ou par SMS: · oui  · non

Fait à ..... Le .....

Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé".

Signature de l'adhérent